

L'hémicycle

*La voix du dialogue
inter institutionnel*

**COMPRENDRE LES
MISSIONS DU MINISTÈRE
DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT :**

TRANSMISSION, SUIVI, PLANIFICATION ET COORDINATION...



Maître Guy LOANDO MBOYO
au cœur de la coordination institutionnelle, sous la vision du
Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et la direction de la
Première Ministre Judith SUMINWA TULUKA



« Chaque réforme doit se traduire par une amélioration tangible de la vie des Congolais. »

6 PRIORITES PRESIDENTIELLES (DISCOURS DU 20 JANVIER 2025)

- 1** Maintenir l'ordre public et créer de l'emploi.
- 2** Protéger le pouvoir d'achat et stabiliser le taux de change.
- 3** Assurer la sécurité et défendre les biens des citoyens.
- 4** Consolider la sécurité nationale et régionale.
- 5** Garantir l'accès aux services sociaux de base.
- 6** Renforcer l'efficacité des services publics.

FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République Démocratique du Congo et Chef de l'Etat



“

**JUDITH
SUMINWA TULUKA**
Première Ministre et
Cheffe du Gouvernement

Sous l'autorité du Chef de l'État, la Première Ministre conduit l'action gouvernementale en plaçant le dialogue institutionnel au cœur de la gouvernance. Elle veille à la cohésion, à la coordination des réformes et à l'efficacité des politiques publiques ».



“
**MAÎTRE GUY
LOANDO MBOYO**
*Ministre d'État, Ministre
des Relations avec le Parlement*

*Le Ministre d'État assure
la liaison permanente
entre le Gouvernement
et le Parlement. Il
accompagne l'adoption
des réformes législatives,
facilite la concertation
avec les élus et veille à
rapprocher les lois des
citoyens »*

« L'HÉMICYCLE, UNE ÉCOLE CITOYENNE AU CŒUR DE NOS INSTITUTIONS »

Message introductif du Ministre d'État, Maître Guy LOANDO MBOYO, situant la mission du Ministère conformément à la vision du Chef de l'État et le rôle du nouveau magazine comme pont entre Gouvernement, Parlement et Citoyens.



L'hémicycle
La voix du dialogue
inter institutionnel

SOMMAIRE

ÉDITO

Message introductif du Ministre d'État, Maître Guy LOANDO MBOYO, situant la mission du Ministère et le rôle du nouveau magazine comme pont entre Gouvernement, Parlement et Citoyens.

I. COMPRENDRE L'HÉMICYCLE

1. Origine et symbolique
L'hémicycle comme espace de dialogue démocratique et de délibération républicaine.

2. Vie parlementaire

Rôle, valeurs et importance pour la démocratie congolaise.

II. LE MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT (MINRP)

1. Missions et attributions
Analyse du cadre légal, ordonnances d'attributions et rôle stratégique.

2. Un trait d'union avec le Parlement
Comment le MinRP facilite le dialogue Gouvernement-Assemblée nationale-Sénat.

III. LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

1. Assemblée nationale et Sénat
Composition, organisation et principales responsabilités.

2. Les Bureaux des Chambres
Présentation des membres, rôles et fonctionnement.

IV. MÉMOIRE INSTITUTIONNELLE

1. Rétrospective
Portraits des anciens Ministres des Relations avec le Parlement.

V. LE MINISTRE D'ÉTAT EN ACTION

1. Audiences officielles
Récapitulatif des rencontres majeures depuis sa prise de fonction.

2. La parole du Ministre d'État
Messages, tribunes et réflexions de Maître Guy LOANDO MBOYO.

VI. DOSSIER SPÉCIAL

La Loi de finances :
Un rendez-vous institutionnel de septembre. Son importance pour la gouvernance et la vie nationale. Le rôle du MinRP dans le suivi parlementaire.

VII. TRIBUNE & PÉDAGOGIE CITOYENNE

Tribune d'experts : analyses et contributions de professeurs, constitutionnalistes, parlementaires. Espace citoyen : vulgarisation des concepts parlementaires pour le grand public.

VIII. PERSPECTIVES

2Projets et réformes à venir au Ministère. Agenda institutionnel des prochains mois.



**Ministère
des Relations
avec le Parlement**

Avec le lancement de L'Hémicycle, le Ministère des Relations avec le Parlement veut ouvrir un espace de pédagogie inter institutionnelle inédit en République Démocratique du Congo.

Notre Ministère joue un rôle que je ne fabriquons pas les lois, mais nous sommes les garants de leur circulation entre le Gouvernement et le Parlement », explique le Ministre d'État, Maître Guy LOANDO MBOYO. Concrètement, il s'agit de transmettre les projets de loi de l'Exécutif aux deux chambres, de suivre leur parcours, mais aussi de faire remonter vers le Gouvernement les recommandations issues du contrôle parlementaire.

Pour lui, cette mission exige clarté et méthode : « Nous sommes un trait d'union institutionnel. Si ce lien n'est pas bien assuré, c'est toute la cohérence de l'action publique qui s'affaiblit ».

C'est dans ce contexte que s'inscrit la naissance de L'Hémicycle. Le Ministre d'État insiste : « Ce magazine n'est pas une vitrine. C'est un outil de vulgarisation et de compréhension. Nous voulons expliquer de manière simple ce qu'est une session parlementaire, comment une loi est votée, ou encore pourquoi le contrôle parlementaire est indispensable ».

Par ses pages, l'objectif est de traduire en langage accessible des processus souvent techniques, mais qui concernent directement

les Congolais. « Derrière chaque loi, il y a des conséquences concrètes pour la vie quotidienne : l'école, la santé, la sécurité, l'économie... Les citoyens doivent savoir comment ces textes naissent et pourquoi ils les concernent ».

Au-delà de l'information, le Ministre d'État place ce magazine dans une vision plus large : « L'Hémicycle doit être une école citoyenne. Une démocratie ne se limite pas aux élections. Elle se vit chaque jour, à travers la compréhension et la participation conformément à la vision du Chef de l'Etat Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. Notre devoir est de donner aux Congolais les clés pour suivre et s'approprier le travail de leurs institutions ».

Ainsi, L'Hémicycle se veut bien plus qu'un bulletin institutionnel. Il incarne la volonté de rapprocher Gouvernement, Parlement et Citoyens autour d'un langage commun : celui de la démocratie vécue et comprise.

Comme le résume Maître Guy LOANDO MBOYO : « La démocratie prend toute sa force lorsque ses citoyens comprennent ses mécanismes et s'y reconnaissent. C'est ce chemin de compréhension que nous voulons ouvrir avec L'Hémicycle ».

R-MINRP

COMPRENDRE L'HÉMICYCLE :

LE PONT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT

POURQUOI UN MAGAZINE ?

Le Parlement est au cœur de la démocratie. Il débat, adopte les lois et contrôle l'action du gouvernement. Pourtant, ses missions, ses méthodes de travail et ses enjeux sont souvent perçus comme complexes, parfois éloignés du quotidien des citoyens.





C'est pour combler ce fossé qu'a été créé le magazine L'HÉMICYCLE, une publication du Ministère des Relations avec le Parlement, sous l'impulsion de Son Excellence, le Ministre d'État Guy LOANDO MBOYO.

Son ambition est simple : expliquer, vulgariser et rendre accessibles les institutions parlementaires afin que chaque citoyen comprenne mieux leur rôle et leur importance.

Contrairement à un journal d'actualité rapide, L'HÉMICYCLE adopte un ton pédagogique et explicatif. On n'y trouve pas seulement des comptes rendus de séances ou des annonces institutionnelles, mais aussi :

- Des dossiers thématiques pour éclairer des notions clés de la vie parlementaire (comment se fabrique une loi, que signifie « motion de censure », qu'est-ce qu'une commission permanente, etc.) ;
- Des portraits et interviews de parlementaires et d'acteurs institutionnels ;
- Des analyses pour mettre en perspective les débats avec la vie quotidienne des citoyens ;
- Des passerelles entre le Ministère des Relations avec le Parlement et les deux chambres (Assemblée nationale et Sénat).

À qui s'adresse L'HÉMICYCLE ?

Ce magazine vise plusieurs publics :

- Les parlementaires eux-mêmes, qui y trouvent un outil de mémoire et de valorisation de leurs travaux ;
- Les institutions et partenaires qui souhaitent comprendre le rôle du Parlement dans l'équilibre démocratique ;
- Les citoyens, enfin, pour qui le magazine se veut une porte d'entrée dans la vie parlementaire, grâce à un langage clair et des explications accessibles.

Dans un monde où les débats politiques circulent surtout sur les réseaux sociaux, souvent avec des raccourcis ou des approximations, L'HÉMICYCLE apporte une valeur ajoutée de clarté, de rigueur et de pédagogie.

Il permet de :

- Suivre l'actualité parlementaire avec précision ;
- Comprendre les mécanismes institutionnels au-delà des slogans ;
- Renforcer le lien de confiance entre les représentants et les représentés.

En définitive, L'HÉMICYCLE n'est pas un magazine de plus. Il est une interface de dialogue entre le Parlement, le Gouvernement et le peuple.

En le lisant, chacun peut mieux saisir comment se construit la décision publique, pourquoi certains choix sont faits, et surtout comment les institutions travaillent au service de la République et de son développement.

R-MINRP

LE MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT :

UN ACTEUR STRATÉGIQUE DE LA GOUVERNANCE

Dans une démocratie, le Gouvernement élabore et met en œuvre des politiques publiques, tandis que le Parlement débat, adopte les lois et contrôle l'action exécutive. La coordination entre ces deux pouvoirs n'est pas automatique : elle nécessite un relais institutionnel capable de faciliter le dialogue et d'assurer la fluidité des échanges. C'est précisément le rôle du Ministère des Relations avec le Parlement (MinRP). Il agit comme un trait d'union entre l'exécutif et le législatif, garantissant que l'information circule, que les textes législatifs soient suivis et que les décisions s'inscrivent dans un cadre cohérent et légal.





Le MinRP est encadré par plusieurs textes fondamentaux. La Constitution fixe les rapports entre le Gouvernement et le Parlement, en définissant les règles de dépôt et d'examen des projets de loi, le contrôle parlementaire et les obligations de reddition de comptes. Les lois organiques et les décrets d'organisation gouvernementale précisent la répartition des responsabilités ministérielles et la structure du Ministère. Enfin, le règlement intérieur des chambres parlementaires fixe les modalités pratiques selon lesquelles le Ministère doit transmettre

les documents et coordonner le dialogue entre les institutions. Le MinRP n'a donc pas vocation à créer la loi, mais à assurer la bonne mise en œuvre de ces règles et la fluidité des échanges institutionnels.

Les missions du Ministère sont multiples et s'articulent autour de trois grands axes. Le premier est la transmission et le suivi des textes législatifs. Lorsqu'un ministère sectoriel prépare un projet de loi, le MinRP se charge de sa présentation officielle au Parlement, tout en coordonnant la présence des ministres pour défendre le texte lors des commissions et des séances plénières. Il suit ensuite l'évolution du texte, de son examen à son adoption, et veille à ce que la promulgation et la mise en œuvre se déroulent conformément aux dispositions légales.

Le deuxième axe est l'interface permanente entre le Gouvernement et le Parlement. Le MinRP transmet au Parlement les décisions, rapports et documents du Gouvernement, tout en relayant à l'exécutif les recommandations, motions et résolutions adoptées par les chambres. Il organise également les réponses aux questions parlementaires, qu'elles soient orales ou écrites, afin que le contrôle de l'action gouvernementale s'exerce de manière structurée et efficace.

Le troisième axe est le conseil et la coordination stratégique. Le Ministère conseille le Gouvernement sur la meilleure manière de présenter les textes,

sur le calendrier législatif et sur les priorités à établir pour assurer l'adoption efficace des lois. Il agit aussi comme médiateur en cas de tensions institutionnelles, prévenant les blocages et facilitant le dialogue entre les institutions. Cette mission stratégique permet de maintenir un équilibre entre l'exécutif et le législatif, garantissant la stabilité et la continuité de l'action publique.

Le rôle du MinRP dépasse le simple aspect technique : il est structurant pour la démocratie. En assurant la fluidité des relations entre le Gouvernement et le Parlement, il contribue directement à l'efficacité des politiques publiques et au respect de la redevabilité des ministres devant la Nation. Il agit comme un garant de la transparence, en facilitant le contrôle parlementaire et en favorisant la circulation de l'information. Le Ministère est ainsi un pilier discret mais essentiel de la gouvernance démocratique, permettant que l'élaboration et l'application des lois se fassent dans un cadre ordonné et cohérent.

Pour illustrer concrètement son action, on peut considérer le parcours d'un projet de loi : un ministère sectoriel prépare un texte, le Conseil des ministres l'adopte, le MinRP organise sa transmission et coordonne sa défense devant les commissions et la plénière, puis suit sa promulgation et son application. Cette séquence montre que le Ministère n'écrit pas la loi, mais orchestre l'ensemble du processus, garantissant ain-





www.primature.cd

si que la volonté du Gouvernement puisse s'exprimer dans le cadre légal et que le Parlement dispose de toutes les informations nécessaires pour exercer ses missions.

En définitive, le Ministère des Relations avec le Parlement est un acteur de régulation et de coordination stratégique. Sa fonction est essentielle pour maintenir l'équilibre institutionnel, assurer la qualité des lois et renforcer la crédibilité de l'État. Sans lui, le dialogue entre l'exécutif et le législatif risquerait de se fragmenter, ralentissant l'action publique et fragilisant la démocratie.

R-MINRP

LE MINISTÈRE, TRAIT
D'UNION AVEC LE
PARLEMENT :

COMMENT LE MINRP FAIT LE PONT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES DEUX CHAMBRES

Dans le fonctionnement d'un État démocratique, la cohérence entre le Gouvernement et le Parlement est essentielle pour assurer la continuité des décisions publiques et la qualité des lois adoptées. Le Ministère des Relations avec le Parlement (MinRP) joue un rôle central dans cette architecture : il est le trait d'union institutionnel qui permet aux deux pouvoirs de dialoguer efficacement, sans empiéter sur leurs prérogatives respectives.



Contrairement aux ministères sectoriels, qui élaborent des politiques dans des domaines précis, le MinRP n'est pas chargé de produire des lois ou de mettre en œuvre directement des programmes. Son rôle est transversal et institutionnel : il facilite la circulation de l'information, coordonne les actions et assure que le Gouvernement et le Parlement puissent remplir leurs missions dans un cadre clair et ordonné.

Lorsque le Gouvernement prépare un projet de loi, le MinRP intervient dès les premières étapes. Il centralise les textes issus des ministères sectoriels, vérifie leur conformité aux procédures légales et organise leur dépôt auprès des chambres parlementaires. Cette fonction peut sembler purement administrative, mais elle est essentielle pour garantir que les textes soient correctement transmis et prêts à être examinés. En parallèle, le Ministère prépare les ministres concernés à défendre leurs projets, en les informant des étapes à venir et des attentes des commissions parlementaires.

Le rôle du MinRP ne se limite pas à la transmission des textes. Il assure également le suivi des travaux parlementaires. Les débats législatifs, les amendements et les votes nécessitent une coordination constante entre les Chambres et le Gouvernement. Le Ministère agit comme intermédiaire technique et stratégique : il transmet les positions du Gouvernement aux commissions, recueille les avis des parlementaires et informe ensuite les ministères sur les évolutions des textes. Cette double circulation d'information permet de maintenir une vision commune, d'anticiper les points de blocage et d'ajuster les propositions pour qu'elles restent efficaces et applicables.

La gestion des questions parlementaires est un autre exemple de cette fonction de pont. Les dépu-

tés et sénateurs peuvent adresser des questions écrites ou orales aux membres du Gouvernement. Le MinRP centralise ces questions, prépare les réponses, s'assure que les informations sont exactes et que les ministres disposent de tous les éléments nécessaires pour y répondre de manière complète. Cette organisation évite la dispersion, garantit la cohérence des réponses et permet au Parlement d'exercer pleinement son rôle de contrôle.

Le Ministère joue également un rôle de coordination stratégique. Il planifie l'agenda législatif avec les deux Chambres, veille à la cohérence des priorités gouvernementales et conseille sur les moments les plus opportuns pour présenter certains textes. En cas de désaccords institutionnels ou de tensions politiques, il peut intervenir comme médiateur technique, en proposant des solutions qui respectent à la fois la volonté gouvernementale et les procédures parlementaires.

Enfin, le MinRP contribue à renforcer la transparence et la redevabilité. En organisant la circulation de l'information, en veillant au suivi des textes et en facilitant les échanges entre les Chambres et le Gouvernement, il garantit que le processus législatif reste compréhensible et traçable, tant pour les institutions que pour les citoyens.

En résumé, le Ministère des Relations avec le Parlement ne se contente pas de transmettre des documents ou d'organiser des réunions. Il agit comme un pont institutionnel, un facilitateur qui permet au Gouvernement et aux deux Chambres de travailler ensemble, de manière ordonnée et efficace. Son action assure que la législation, le contrôle gouvernemental et le dialogue politique se déroulent dans le respect des règles, tout en contribuant à la stabilité et à la qualité de la gouvernance démocratique.

R-MINRP



LES ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

- ① Représentation du Gouvernement au Parlement ;
- ② Facilitation des Relations entre les Membres du Gouvernement et les Députés Nationaux et Sénateurs ;
- ③ Proposition, Coordination et Mise en Œuvre des actions tendant à promouvoir et à Consolider les relations entre le Gouvernement et les Chambres du Parlement ;
- ④ Coordination du programme législatif du Gouvernement ;
- ⑤ Information sur l'état d'avancement des projets ou propositions de lois initiées par les membres du Gouvernement ou du Parlement ;
- ⑥ Contribution à l'enrichissement des projets et propositions des textes à caractère législatif ainsi qu'à l'actualisation des lois en concertation avec les membres du Gouvernement concernés ;
- ⑦ Initiation et conduite de toute réflexion ou étude prospective dans le domaine du droit parlementaire, de la législation sur les partis politiques et le statut de l'opposition ;
- ⑧ Contribution à l'inscription à l'ordre du jour des chambres parlementaires, des projets ou propositions de loi déclarées prioritaires par le Gouvernement ;
- ⑨ Suivi de processus des contrôles parlementaires exercés par l'Assemblée Nationale et le Sénat sur le Gouvernement, les Entreprises du Portefeuille, les services et établissements publics ;
- ⑩ Prise des dispositions permettant aux membres du Gouvernement auxquels des interpellations, des auditions par les commissions, des questions écrites, orales ou d'actualité sont adressées ;
- ⑪ Présence permanente du Gouvernement dans les débats parlementaires et suivi des délibérations des Chambres du Parlement en séance plénière et en Commissions ;





- 12 Exécution et suivi de toutes autres missions confiées par le Gouvernement au Ministère ;
- 13 Entretien des relations avec les partis politiques, les groupes parlementaires, les groupes provinciaux, les Commissions permanentes, et transmission de leurs préoccupations, recommandation et options au Gouvernement ;
- 14 Organisation des enquêtes et sondages d'opinions nationales sur les textes légaux et réglementaires ainsi que leurs applicabilités ;
- 15 Traduction et diffusion des lois en quatre langues nationales ;
- 16 Concertation avec le Ministre de l'Intérieur dans la gestion et résolution des crises entre les institutions provinciales ;
- 17 Participation à l'organisation et à la gestion des congrès ;
- 18 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions du Gouvernement ;
- 19 Diplomatie Parlementaire internationale, régionale et sous régionale en collaboration avec le Ministre ayant les Affaires Etrangères dans ses attributions ;
- 20 Assurer et garantir la stabilité institutionnelle Provinciale et Locale en collaboration avec le Ministre ayant les Affaires Etrangères dans ses attributions ;
- 21 Suivi et évaluation de l'exécution des lois et recommandation du parlement.

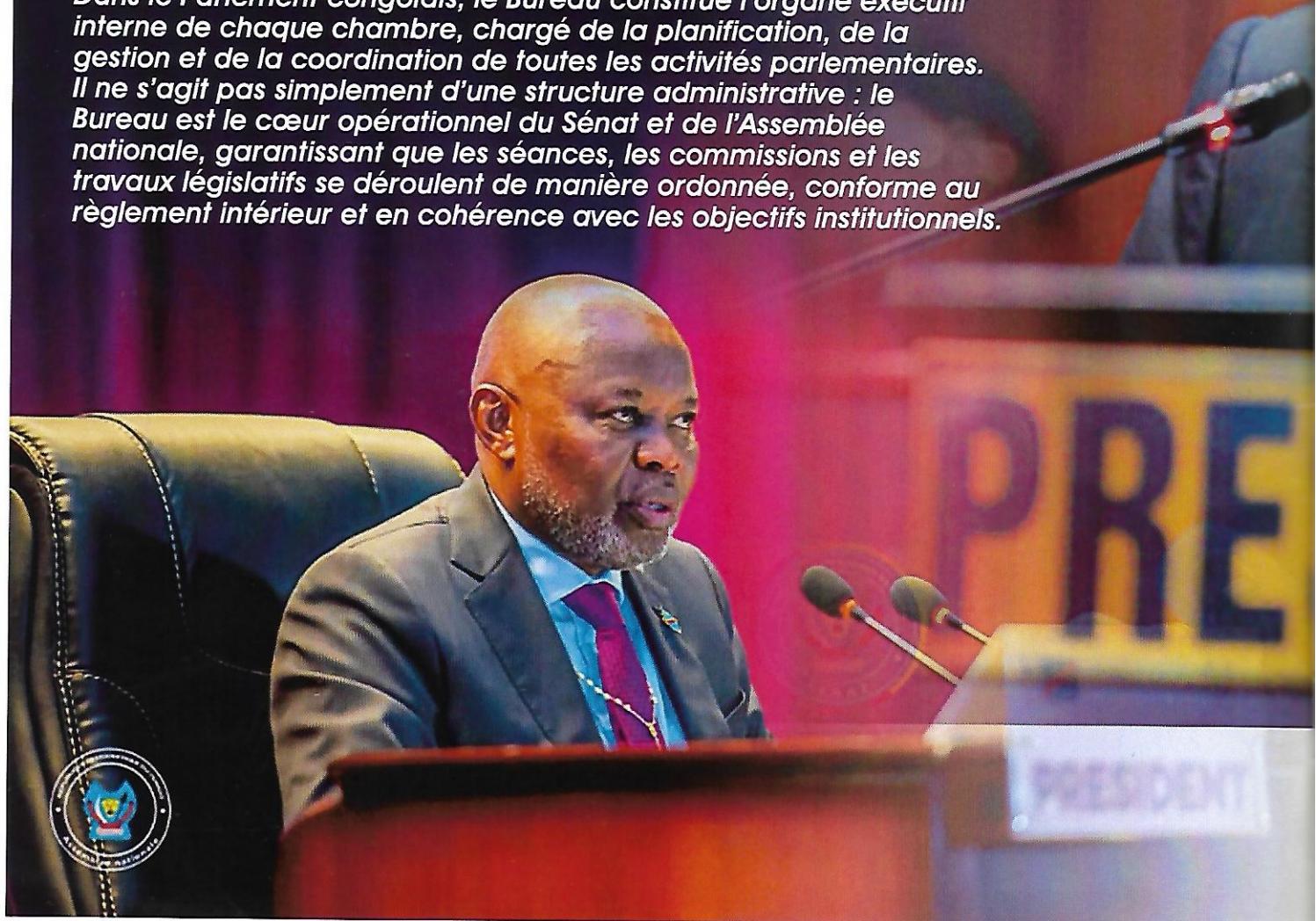
R-MINRP



LES BUREAUX DU SÉNAT ET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

ORGANISATION, RESPONSABILITÉS ET RÔLE STRATÉGIQUE

Dans le Parlement congolais, le Bureau constitue l'organe exécutif interne de chaque chambre, chargé de la planification, de la gestion et de la coordination de toutes les activités parlementaires. Il ne s'agit pas simplement d'une structure administrative : le Bureau est le cœur opérationnel du Sénat et de l'Assemblée nationale, garantissant que les séances, les commissions et les travaux législatifs se déroulent de manière ordonnée, conforme au règlement intérieur et en cohérence avec les objectifs institutionnels.





1 COMPOSITION ET ORGANISATION

a) Le président

Le président est le chef du Bureau et le représentant officiel de la chambre. Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, il dirige les séances plénières, fixe l'ordre du jour en concertation avec les vice-présidents et les présidents de commissions, et supervise l'exécution des décisions internes. Son rôle dépasse la simple présidence des débats : il assure la coordination stratégique, veille à l'application du règlement intérieur et représente la chambre auprès du Gouvernement, du Président de la République et des partenaires institutionnels.

b) Les vice-présidents

Les vice-présidents assistent le président dans ses fonctions et le suppléent en cas d'absence. Ils peuvent être chargés de missions spécifiques : supervision des commissions, suivi des dossiers législatifs particuliers, relations avec les groupes parlementaires ou arbitrage lors de débats sensibles. Dans certaines chambres, chaque vice-président peut avoir une responsabilité territoriale ou thématique, ce qui permet une meilleure couverture des problématiques nationales et locales.

c) Les questeurs

Les questeurs sont responsables des affaires administratives et financières. Ils gèrent le budget de la chambre, l'organisation logistique des séances, la sécurité et l'entretien des bâtiments parlementaires. Leur rôle est essentiel pour que les députés et sénateurs puissent exercer leurs fonctions dans des conditions optimales. Les questeurs garantissent également la transparence dans l'utilisation des ressources et la bonne gestion des fonds alloués aux activités parlementaires.

d) Les rapporteurs

Les rapporteurs supervisent la documentation et la diffusion des travaux parlementaires. Ils sont responsables de la rédaction et de la publication des

comptes rendus, des procès-verbaux de séances et des rapports des commissions. Cette fonction est stratégique, car elle assure la traçabilité et la transparence des décisions parlementaires, éléments indispensables à la crédibilité des institutions et à l'information du public.

2 RÔLE OPÉRATIONNEL ET STRATÉGIQUE

Le Bureau assure la coordination interne des travaux parlementaires. Il organise le calendrier législatif, planifie les séances plénaires, supervise les commissions permanentes et veille à ce que les textes soient traités dans les délais. Il agit également comme arbitre des conflits internes, qu'il s'agisse de désaccords sur le déroulement d'une séance, de la répartition du temps de parole ou de litiges entre commissions et groupes parlementaires.

Dans ses fonctions stratégiques, le Bureau joue un rôle de liaison avec le Gouvernement et le MinRP. Il transmet les positions de la chambre, coordonne les échanges sur les textes législatifs et veille à ce que les demandes d'informations et les réponses aux questions parlementaires soient traitées de manière structurée. Cette fonction de médiation permet d'éviter les blocages et de maintenir un dialogue institutionnel efficace.

Le Bureau contribue également à la discipline parlemen-

taire. Il s'assure que les députés et sénateurs respectent les règles de conduite, encadre les interventions en plénière, régule les débats et veille à la correcte application du règlement intérieur. Cette régulation est indispensable pour maintenir l'ordre, garantir l'équité et éviter que les travaux parlementaires ne se transforment en confrontations imprudentes.

3 INTERACTION AVEC LES COMMISSIONS ET LES GROUPES PARLEMENTAIRES

Le Bureau n'agit jamais isolément. Il coordonne étroitement les commissions permanentes, qui sont le lieu de l'examen technique des projets de loi, des propositions législatives et des rapports sur des politiques publiques. Il assure que les commissions disposent des informations nécessaires, que leurs travaux sont programmés efficacement et que leurs conclusions sont transmises à la plénière pour décision.

De plus, le Bureau gère les relations avec les groupes parlementaires, en veillant à ce que chaque formation politique dispose de ressources et de temps de parole équilibrés, conformément au règlement intérieur. Il joue un rôle de régulation et de négociation, garantissant que le débat démocratique reste constructif et que les décisions adoptées reflètent la volonté collective de la chambre.

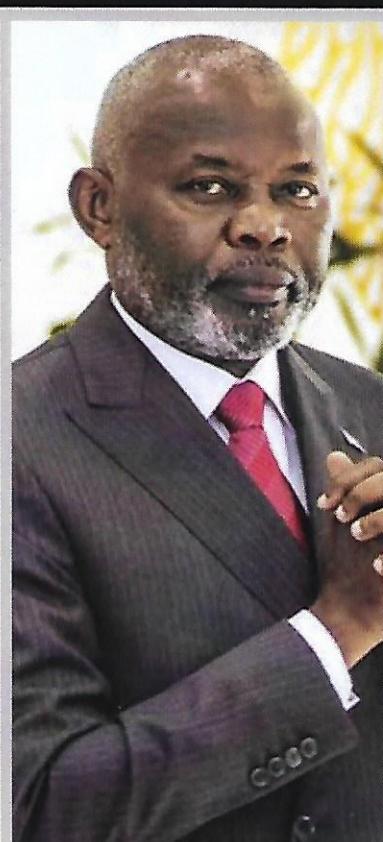
4 IMPORTANCE DANS LA CONTINUITÉ INSTITUTIONNELLE

Le Bureau du Sénat et de l'Assemblée nationale est un acteur clé de la stabilité institutionnelle. Sans cette structure, l'organisation des séances, la coordination des commissions et la gestion administrative seraient fragmentées, rendant l'action parlementaire inefficace. Par son rôle de planification, de régulation et de suivi, le Bureau assure que les institutions législatives fonctionnent de manière continue, prévisible et transparente.

En définitive, les Bureaux ne se contentent pas de gérer l'administration interne du Parlement. Ils sont les garants du fonctionnement démocratique, orchestrant la législation, le contrôle gouvernemental et la représentation des citoyens. Leur organisation précise et hiérarchisée, composée de président, vice-présidents, questeurs et rapporteurs, permet de conjuguer efficacité administrative, discipline parlementaire et suivi rigoureux des travaux législatifs, contribuant ainsi à la solidité et à la crédibilité du Parlement dans l'ensemble de la gouvernance nationale.



**VOICI LES MEMBRES
DU BUREAU
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO,
INSTALLÉE LE 22 MAI 2024 :**



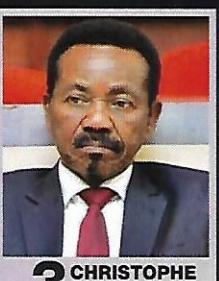
**1 VITAL
KAMERHE**
Président



Premier vice-président



**4 JACQUES
DJOLI**
Rapporteur



Deuxième vice-président



**5 DOMINIQUE
MUNONGO**
Rapporteur adjoint



**6 CHIMÈNE
POLIPOLI**
Questeur



**7 GRÂCE NEEMA
PAININYE**
Questeur adjoint

Cette équipe, composée de 7 membres, respecte une représentation politique variée, avec une majorité issue de l'Union sacrée de la nation et un poste réservé à l'opposition pour garantir un certain équilibre.



**VOICI LES MEMBRES
DU BUREAU
DU SÉNAT INSTALLÉ DEPUIS
LE 12 AOÛT 2024**



**1 JEAN-MICHEL
SAMA LUKONDE
KYENGE**
Président



Premier vice-président

**2 JOSÉ KALALA
WA KALALA**



Deuxième vice-président

**3 MODESTE
BAHATI LUKWEBO**



Rapporteur

**4 NEFERTITI
NGUDIANZA**



Rapporteur adjoint

**5 JEAN-CLAUDE
BAENDE ETAFE ELIKO**



Questeur

**6 TAUPIN MUKENGESHAYI
KABONGO SYLVAIN**



Questeur adjoint

**7 PASCAL
OMANA BITIKA**





MAÎTRE GUY LOANDO MBOYO, ET SES PRÉDÉCESSEURS AU MINRP

Depuis sa nomination comme Ministre d'État chargé des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO a rencontré ses prédécesseurs ce lundi 25 août 2025, pour échanger sur les pratiques, les défis et les enjeux du ministère, un département stratégique pour le fonctionnement démocratique du pays. Ces audiences ont permis d'illustrer concrètement le rôle du ministère dans la coordination entre le Gouvernement et les Chambres.



“

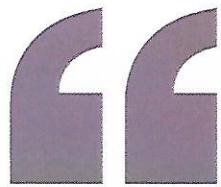
**ADOLPHE
LUMANU MULENDA
BWA N'SENDA**

L'IMPORTANCE DE LA COORDINATION

Adolphe LUMANU a rappelé que le Ministère des Relations avec le Parlement est avant tout un pivot institutionnel, chargé de garantir que les textes législatifs soient transmis et suivis correctement. Selon lui :

« Le ministère est le lien vivant entre l'exécutif et le législatif. Chaque projet de loi doit être suivi avec méthode pour que les commissions parlementaires puissent en assurer l'étude et la mise en œuvre. Je suis convaincu que Maître Guy LOANDO saura maintenir cette rigueur tout en renforçant la coordination entre les services et les Chambres ».

Il a expliqué que, dans son mandat, la priorité avait été la régularisation administrative et la structuration des territoires, afin de permettre une représentation législative efficace et conforme à la Constitution.



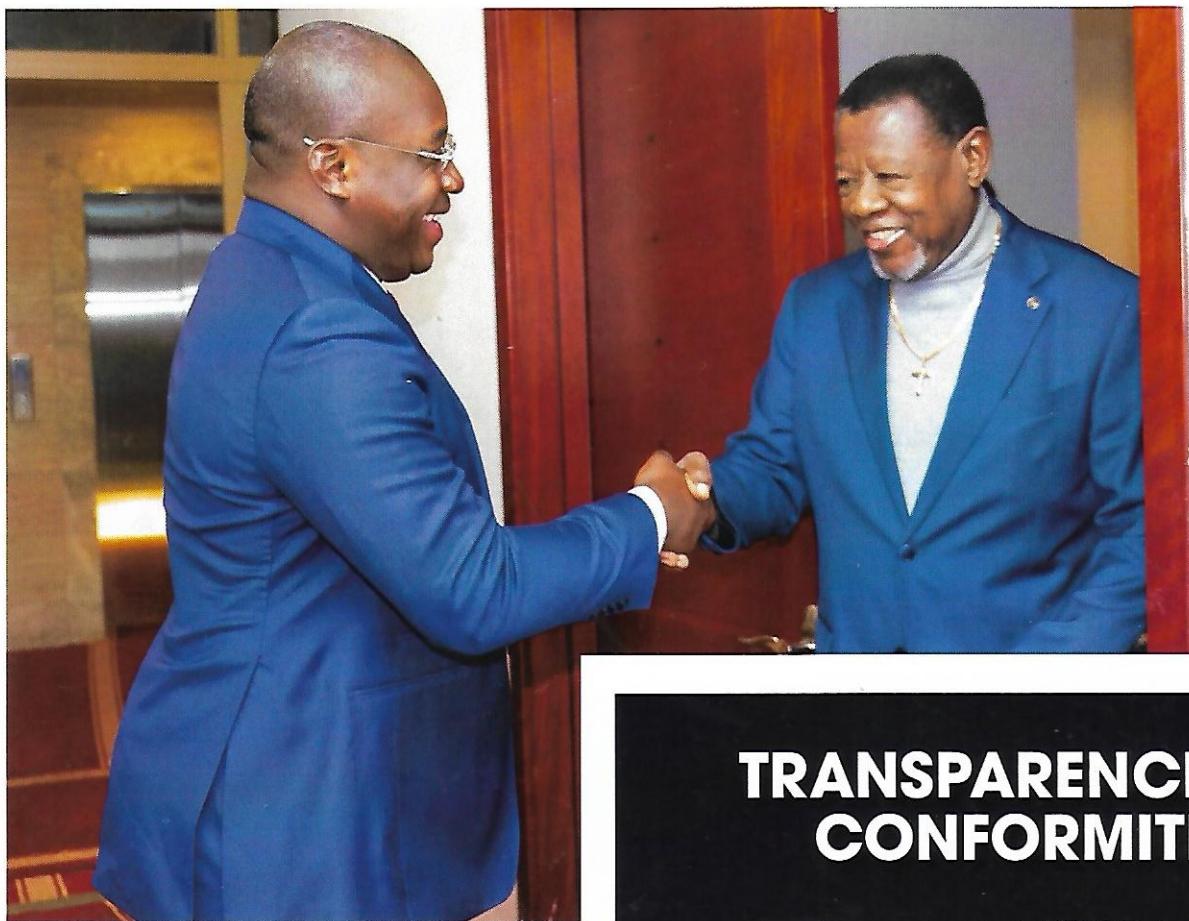
ANNE-MARIE KARUME BAKENEME

DIALOGUE ET APPROCHE

Anne-Marie KARUME a mis en avant la dimension communication et dialogue du ministère. Elle a déclaré :

« Pour que le Parlement fonctionne harmonieusement avec le Gouvernement, il faut anticiper les besoins des députés et des sénateurs et écouter leurs préoccupations. Maître Guy LOANDO a l'expérience et le leadership pour instaurer un dialogue constructif et pour moderniser le suivi des travaux parlementaires ».

Elle a insisté sur l'importance de la planification proactive des agendas législatifs et sur l'organisation des flux d'information entre les services ministériels et les Chambres, un aspect clé pour éviter les retards et les malentendus institutionnels.



“
**LAMBERT
MENDE OMALANGA**

TRANSPARENCE ET CONFORMITÉ

Pour Lambert MENDE, le ministère doit assurer la conformité légale et la transparence dans la gestion des textes législatifs. Il a indiqué :

« Chaque projet de loi transmis au Parlement doit respecter la Constitution et les procédures établies. Le ministère joue un rôle de garde-fou institutionnel. Je suis confiant que Maître Guy LOANDO saura maintenir cette exigence de rigueur tout en améliorant la communication entre l'exécutif et le législatif ».

Il a rappelé que son mandat avait été marqué par la nécessité de gérer des réformes institutionnelles complexes, notamment la création de nouvelles provinces et le suivi des textes connexes.



PLANIFICATION ET SUIVI MÉTHODIQUE

Déogratias NKUSU a expliqué que la planification des travaux parlementaires est une mission clé du ministère. Selon lui :

« Le rôle du ministère n'est pas seulement administratif : il consiste à anticiper les échéances législatives, à préparer les rapports et à assurer le suivi des textes. Maître Guy LOANDO est capable de prioriser les dossiers et de s'assurer que chaque étape du processus législatif est respectée ».

Il a souligné que le suivi méthodique des projets de loi et la coordination avec les commissions permanentes permettent au Parlement de fonctionner plus efficacement et d'éviter les blocages institutionnels.

“

DÉOGRATIAS NKUSU BIKAWA



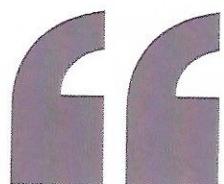
CONTINUITÉ ET MÉMOIRE INSTITUTIONNELLE

Jean-Pierre LISANGA a insisté sur l'importance de la continuité et de la mémoire institutionnelle. Il a déclaré :

« Le ministère doit conserver son expérience et la transmettre pour que chaque nouveau ministre puisse s'appuyer sur les acquis de ses prédécesseurs. Maître Guy LOANDO, par sa compétence et sa vision, saura capitaliser sur cette expérience pour renforcer le rôle du ministère dans le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement ».

Il a rappelé que le ministère ne se limite pas à la transmission des textes : il assure également l'accompagnement des législateurs, la coordination des commissions et le suivi de l'adoption des lois.

Ces audiences illustrent comment le MinRP fonctionne au cœur du système institutionnel : chaque ministre précédent a apporté son expérience et ses recommandations pour renforcer la coordination, la planification et la transparence. L'approche pédagogique de ces échanges montre que Maître Guy LOANDO s'inscrit dans une logique de professionnalisme, de continuité et d'amélioration des méthodes de travail, afin de consolider le rôle central du ministère dans le dialogue interinstitutionnel.



JEAN-PIERRE LISANGA BONGANGA





Quelques jours après sa nomination en tant que Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO a reçu en audience le Secrétaire Général du Ministère pour une première prise de contact.

« PRISE DE CONTACT ENTRE MAÎTRE GUY LOANDO MBOYO ET LE Secrétaire GÉNÉRAL DU MINRP »

Cette rencontre avait pour objectif principal de poser les bases d'une collaboration efficace entre le Ministre et l'administration centrale du ministère. Elle a permis de présenter les équipes, d'échanger sur les missions essentielles du Secrétaire Général et de clarifier le rôle stratégique du ministère dans le dialogue entre le Gouvernement et les Chambres parlementaires.

Le Secrétaire Général a présenté brièvement l'organisation interne du ministère, rappelant que son rôle est de superviser le fonctionnement administratif, assurer la continuité des services et veiller à la bonne circulation des textes législatifs entre le Gouvernement et les deux Chambres.

Maître Guy LOANDO, de son côté, a souligné que cette rencontre constituait un premier pas pour s'approprier les dossiers en cours et comprendre le fonctionnement interne du ministère. Il a insisté sur l'importance d'un travail coordonné entre le Ministre et le Secrétaire Général pour garantir l'efficacité administrative et le suivi institutionnel.

Cette audience, simple mais essentielle, a permis de poser les fondations d'une collaboration structurée et professionnelle, conformément au rôle central du Ministère des Relations avec le Parlement dans le système institutionnel congolais.

R-MINRP

**LA PAROLE DU
MINISTRE D'ÉTAT :****MESSAGES ET
RÉFLEXIONS DE
MAÎTRE****GUY
LOANDO
MBOYO,
APRÈS SES
AUDIENCES**

Depuis sa nomination le 9 août 2025 comme Ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO a multiplié les rencontres avec ses prédécesseurs ainsi qu'avec le Secrétaire Général et les équipes administratives du ministère. Ces audiences ont été l'occasion pour lui de présenter sa vision, d'échanger sur les pratiques et de poser les bases d'une collaboration institutionnelle efficace.





1. Dialogue avec les anciens ministres : capitaliser sur l'expérience

Lors de ses audiences avec Adolphe LUMANU, Anne-Marie KARUME, Lambert MENDE, Déogratias NKUSU et Jean-Pierre LISANGA, le Ministre d'État a souligné que la continuité et la mémoire institutionnelle sont essentielles au fonctionnement du ministère.

Dans ses messages, il a rappelé :

« Chaque ministre qui m'a précédé a contribué à structurer le ministère et à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement. Mon rôle est de m'appuyer sur cette expérience pour assurer une coordination encore plus efficace et renforcer la planification des travaux législatifs ».

Il a insisté sur le rôle pédagogique de ces rencontres : comprendre les méthodes, analyser les succès et les difficultés, et identifier les pratiques à conserver ou à améliorer. Pour lui, le ministère ne se limite pas à la transmission des textes : il est un acteur central du dialogue institutionnel et un garant de la continuité démocratique.

2.

Audience avec le Secrétaire Général : Organisation et suivi administratif

La rencontre avec le Secrétaire Général a été l'occasion pour le Ministre de comprendre le fonctionnement interne du ministère, ses procédures et ses outils de coordination.

Maître Guy LOANDO a précisé :

« Le Secrétaire Général est le garant de la continuité administrative. Mon objectif est de travailler en étroite collaboration avec lui pour m'assurer que chaque service fonctionne efficacement et que chaque texte législatif soit suivi avec rigueur jusqu'à son adoption ».

Il a souligné que la planification et la coordination interne sont fondamentales pour que le ministère remplisse sa mission de pont entre le Gouvernement et les Chambres, et que la qualité des travaux parlementaires dépend en grande partie de l'efficacité administrative du ministère.

3.

Messages pédagogiques sur le rôle du ministère

Au fil de ses audiences, Maître Guy LOANDO a insisté sur plusieurs messages clés :

a) Remercier le Chef de l'État Félix-Antoine TSHISEKE-

DI TSHILIMBO et la Première Ministre Judith SUMWA TULUKA, pour la confiance renouvelée en sa modeste pour diriger le Ministère des relations avec le parlement.

- b) Le ministère est un trait d'union institutionnel : il permet de traduire les décisions gouvernementales en textes législatifs compréhensibles et applicables par le Parlement.
- c) La coordination est essentielle : entre les services internes, le Secrétaire Général, le Ministre et les Chambres, la circulation fluide de l'information est cruciale.
- d) La continuité et la mémoire institutionnelle : capitaliser sur l'expérience des prédécesseurs assure une transition efficace et évite les ruptures dans le suivi des textes.
- e) Le suivi méthodique des textes législatifs : chaque projet de loi doit être accompagné à toutes les étapes – transmission, examen en commission, adoption – pour garantir la cohérence et la conformité avec la Constitution.
- f) Le dialogue républicain et inclusif : le ministère doit favoriser la communication constructive entre le Gouvernement et les députés et sénateurs, permettant un travail parlementaire plus transparent et efficace.

4.

Réflexions sur la gouvernance et le leadership

Maître Guy LOANDO a également partagé ses réflexions

sur l'importance d'un leadership structuré et orienté vers le service public :

« Être Ministre des Relations avec le Parlement n'est pas seulement une fonction administrative. C'est un rôle de coordination, de médiation et de suivi, qui exige rigueur, écoute et anticipation. Mon ambition est de consolider le ministère comme un outil de gouvernance efficace, capable de répondre aux exigences légales et institutionnelles ».

Il a insisté sur le fait que chaque audience, chaque rencontre, chaque échange constitue une opportunité d'apprentissage et de consolidation des pratiques institutionnelles.

5. Portée pédagogique pour le public

Pour le lecteur, ces messages mettent en lumière plusieurs aspects pédagogiques :

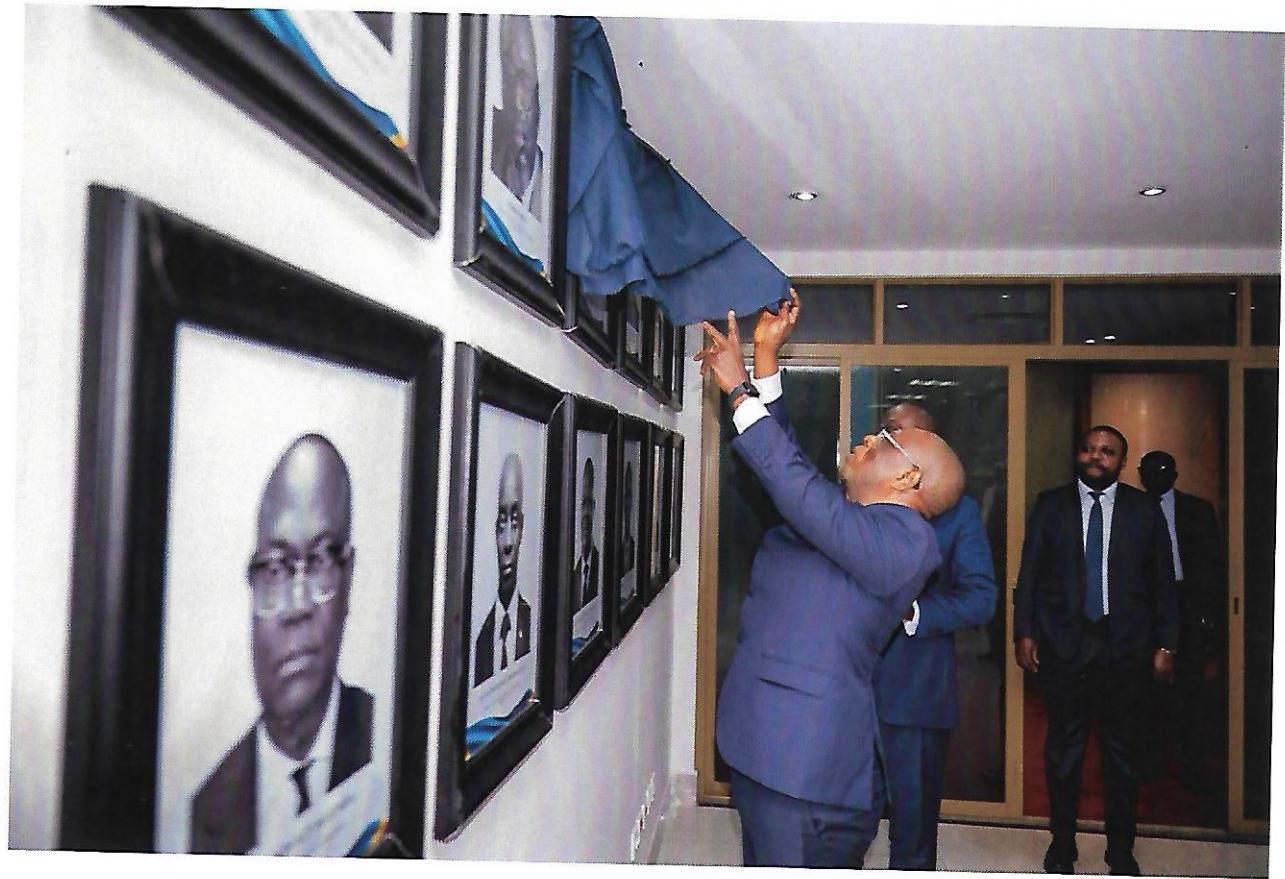
- Le ministère n'est pas une structure administrative isolée : il est au cœur du système législatif et exécutif.
- La qualité des travaux parlementaires dépend de l'organisation interne et de la coordination.
- L'expérience des prédécesseurs et la mémoire institutionnelle sont des outils pédagogiques pour améliorer le suivi et la planification.
- La prise de contact et le dialogue sont essentiels pour instaurer une dynamique de travail efficace et inclusive.

R-MINRP





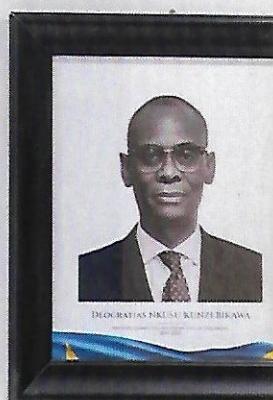
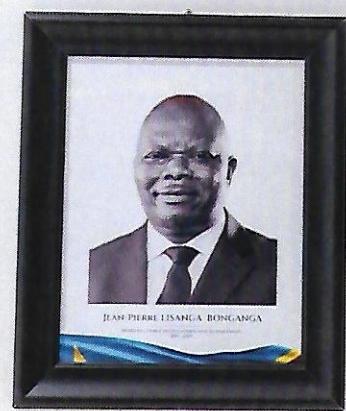
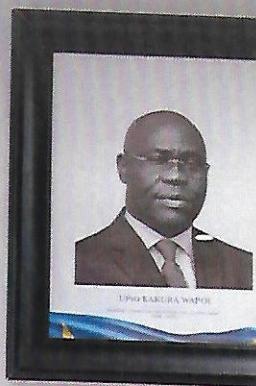
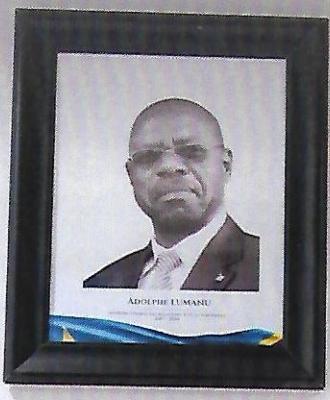






“ PORTRAITS DE QUELQUES ANCIENS MINISTRES
DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT :

UN REGARD SUR LEURS MANDATS



Le Ministère des Relations avec le Parlement occupe une fonction clé dans le système institutionnel congolais. Chargé de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les Chambres, il garantit la transmission, le suivi et la coordination des textes législatifs. L'histoire récente de ce ministère montre comment différents ministres ont contribué à structurer ce pont vital pour le fonctionnement de la démocratie.

ADOLPHE LUMANU MULENDA BWA N'SENDA (2007–2009)



Adolphe LUMANU a été ministre des Relations avec le Parlement sous la présidence de Joseph KABILA. Son mandat s'est concentré sur la coordination institutionnelle et la régularisation administrative des territoires. Il a travaillé à rendre éligibles les nouvelles circonscriptions pour les élections municipales et a œuvré à la résolution des conflits de délimitation territoriale, un enjeu essentiel pour la stabilité politique et la représentativité parlementaire.



JEAN-PIERRE LISANGA BONGANGA (2017–2019)



Jean-Pierre LISANGA BONGANGA a dirigé le ministère sous le gouvernement TSHIBALA. Son action s'est centrée sur la planification des travaux parlementaires et la facilitation de la communication entre le Gouvernement et les Chambres. Il a supervisé l'adoption de textes législatifs et la coordination des commissions, illustrant le rôle administratif et stratégique du ministère dans le fonctionnement du Parlement.



DÉOGRATIAS NKUSU BIKAWA (2019–2021)



Déogratias NKUSU, membre de l'UDPS, a été ministre sous le gouvernement Ilunga. Son mandat a consisté à assurer la fluidité des échanges institutionnels, vérifier la conformité des projets de loi à la Constitution et faciliter la planification des débats parlementaires. Son travail a montré l'importance du suivi méthodique pour garantir l'efficacité des processus législatifs.

ANNE-MARIE KARUME BAKENEME (2021–2023)

Nommée sous le gouvernement Sama LUKONDE, Anne-Marie KARUME a renforcé le rôle de médiation du ministère. Elle a mis en place des mécanismes pour améliorer la communication interinstitutionnelle, coordonner l'agenda législatif et garantir la circulation efficace des informations entre les commissions et le Gouvernement. Son mandat illustre la dimension managériale et organisationnelle du ministère.





LAMBERT MENDE OMALANGA (2012-2019)

Lambert MENDE a cumulé plusieurs portefeuilles, dont celui des Relations avec le Parlement. Il a assuré la communication gouvernementale et la coordination avec le Parlement, particulièrement lors des réformes institutionnelles et du découpage territorial. Sa mission a consisté à rendre les travaux parlementaires plus transparents et à faciliter l'alignement entre les décisions exécutives et législatives.

L'histoire des ministres des Relations avec le Parlement démontre que ce ministère est bien plus qu'une simple interface administrative. Il est le garant de la cohérence institutionnelle, veillant à la planification des débats, à la coordination des commissions et à la bonne circulation de l'information entre les deux branches du pouvoir. Chacun des ministres précédents a contribué, à sa manière, à structurer ces relations essentielles pour la stabilité et l'efficacité du Parlement congolais.

R-MINRP



LE RENDEZ-VOUS BUDGÉTAIRE
DE SEPTEMBRE :

COMPRENDRE LA LOI DE FINANCES ET SON IMPORTANCE

Chaque année, le mois de septembre représente un moment clé pour la gouvernance nationale en République démocratique du Congo, car c'est à cette période que le Parlement examine et adopte la Loi de finances. Ce rendez-vous n'est pas une simple formalité : il constitue un pilier du fonctionnement démocratique et économique du pays, car il conditionne la mobilisation des ressources publiques et l'organisation des dépenses pour l'année à venir.



La Loi de finances définit le budget de l'État, détaille les recettes prévues et les dépenses autorisées pour chaque ministère, institution ou programme public. Son adoption permet donc de planifier concrètement l'action publique, en fixant les priorités nationales et en traduisant les choix politiques en ressources financières. Le mois de septembre est stratégique, car il intervient au moment où le Gouvernement et le Parlement doivent assurer la continuité de l'exercice budgétaire et permettre une transition harmonieuse entre l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux.

Le rôle du Ministère des Relations avec le Parlement, sous la direction de Maître Guy LOANDO, est central dans ce processus. Le ministère agit comme trait d'union entre le Gouvernement et les Chambres parlementaires, garantissant que le projet de loi de finances soit transmis dans les délais et que chaque commission parlementaire dispose

des informations nécessaires pour un examen complet et rigoureux. Cette coordination est essentielle : elle permet non seulement de respecter le calendrier constitutionnel, mais aussi d'assurer la qualité du contrôle parlementaire sur les dépenses publiques.

La pertinence de ce rendez-vous de septembre réside également dans sa dimension pédagogique et démocratique. Pour les parlementaires, il s'agit d'analyser chaque article du budget, de poser des questions, de vérifier la cohérence des priorités et d'anticiper les impacts des choix budgétaires sur la vie quotidienne des citoyens. Pour le Gouvernement, c'est l'occasion de justifier ses orientations financières et de démontrer sa capacité à gérer efficacement les ressources publiques. Pour le ministère, c'est un moment de coordination intense, de suivi méthodique et d'anticipation pour garantir que le Parlement puisse exercer pleinement son rôle constitutionnel.

Au-delà de son importance technique, la Loi de finances est donc un rendez-vous stratégique qui conditionne la stabilité économique, la transparence de l'action publique et la performance institutionnelle. Sous la supervision de Maître Guy LOANDO, ce processus illustre parfaitement comment la collaboration entre le Gouvernement, le ministère et le Parlement permet de renforcer la gouvernance, de consolider les institutions et d'assurer que chaque décision budgétaire réponde aux besoins et aux priorités nationales.

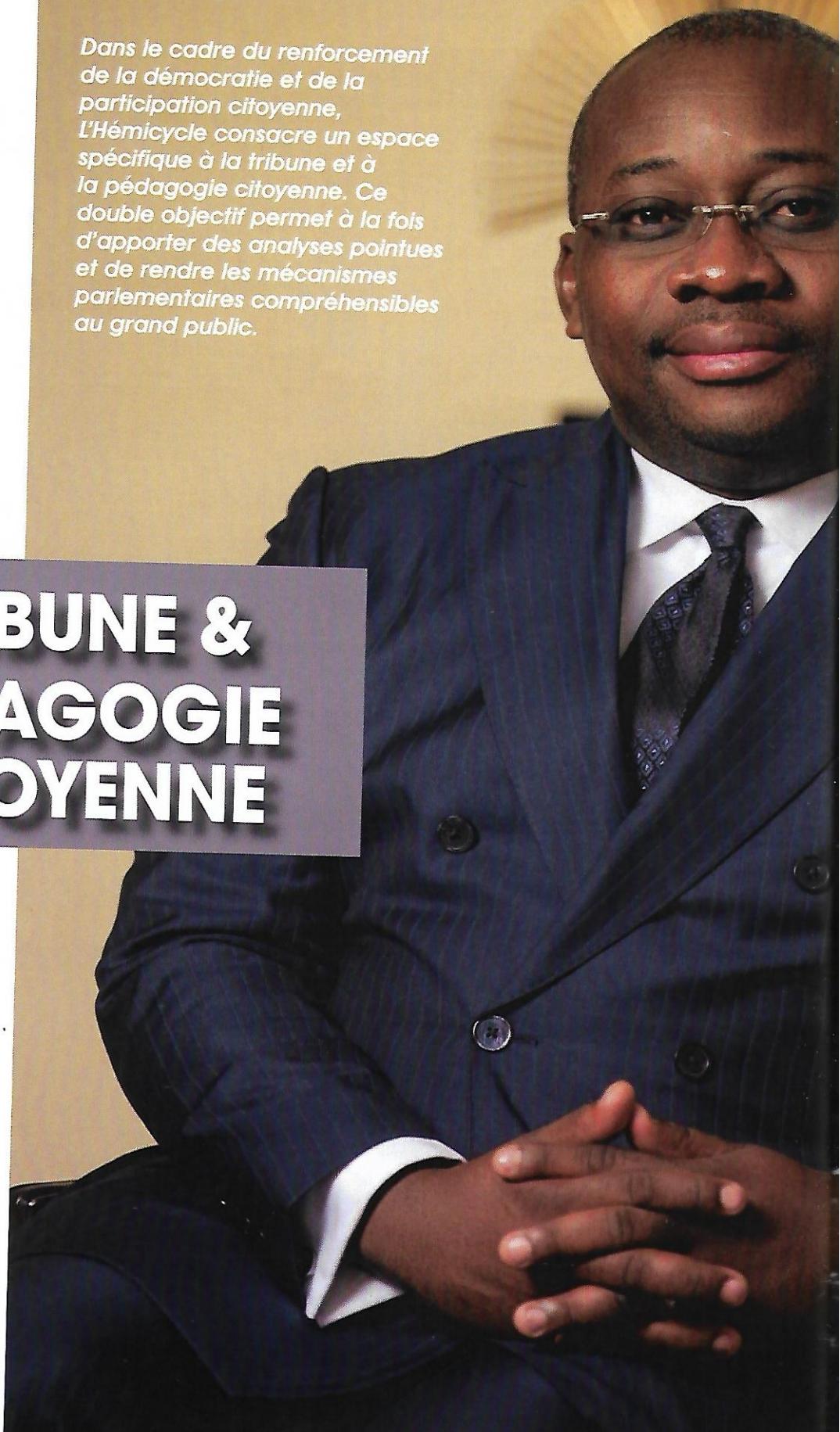
En résumé, le mois de septembre est bien plus qu'une échéance administrative : il s'agit d'un moment pédagogique et institutionnel majeur, où la planification budgétaire, le contrôle parlementaire et la coordination ministérielle convergent pour garantir que l'État dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre ses politiques et servir le développement national.

R-MINRP



Dans le cadre du renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne, L'Hémicycle consacre un espace spécifique à la tribune et à la pédagogie citoyenne. Ce double objectif permet à la fois d'apporter des analyses pointues et de rendre les mécanismes parlementaires compréhensibles au grand public.

TRIBUNE & PÉDAGOGIE CITOYENNE





La tribune est ouverte aux professeurs, constitutionnalistes, parlementaires et experts institutionnels. Elle offre un espace de réflexion où sont décortiqués les textes législatifs, les réformes constitutionnelles, ou les pratiques parlementaires.

L'objectif est de permettre une compréhension approfondie des enjeux institutionnels, avec un langage rigoureux mais accessible aux lecteurs avertis. Les contributions des experts permettent notamment de :

- Expliquer les mécanismes de la fonction législative et du contrôle parlementaire ;
- Analyser l'impact des lois sur la vie publique et sur la société ;
- Proposer des perspectives de réforme et d'amélioration de la gouvernance démocratique.

En d'autres termes, cette tribune est un outil de partage de savoirs spécialisés, indispensable pour nourrir le débat institutionnel et encourager une lecture critique et informée des politiques publiques.

Aux côtés de la tribune d'experts, L'Hémicycle met en avant un espace citoyen, conçu pour traduire les concepts parlementaires en termes accessibles à tous. Il s'agit d'expliquer, de manière simple et concrète :

- Le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée nationale et

du Sénat ;

- Le parcours d'un projet de loi, depuis sa conception au Gouvernement jusqu'à son adoption par le Parlement ;
- La signification et l'importance du contrôle parlementaire dans le fonctionnement de la démocratie ;
- Les droits et devoirs des citoyens dans la vie institutionnelle.

Cet espace permet à chaque lecteur de comprendre comment il est représenté et comment il peut suivre et participer au processus démocratique. La pédagogie citoyenne vise à transformer des notions techniques en outils de compréhension et d'appropriation de la vie publique.

La tribune d'experts et l'espace citoyen sont donc complémentaires. Tandis que les premiers offrent une analyse approfondie, les seconds transforment cette expertise en connaissances accessibles et pratiques pour le grand public. Ensemble, ils participent à un renforcement global de la culture civique, élément essentiel pour une démocratie vivante et responsable.

Comme le souligne la vocation de ce magazine : permettre aux citoyens de saisir la logique institutionnelle, de comprendre le rôle des élus et d'appréhender les décisions qui influencent la vie quotidienne.

R-MINRP



PROJETS ET RÉFORMES À VENIR AU MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Le Ministère des Relations avec le Parlement (MinRP) ne se limite pas à assurer la circulation des textes législatifs entre le Gouvernement et le Parlement. Il anticipe également les besoins futurs, planifie des réformes institutionnelles et prépare l'agenda législatif pour renforcer l'efficacité et la transparence des institutions.

SORTIE
EXIT





Parmi les axes de travail prioritaires du Ministère, on retrouve :

1. Modernisation du suivi législatif : le Ministère s'attache à améliorer ses outils de coordination avec les deux chambres. L'objectif est de disposer de systèmes électroniques permettant de suivre en temps réel l'avancement des projets de loi, les amendements et les interventions parlementaires.
2. Renforcement de la pédagogie citoyenne : le MinRP développe des programmes visant à rendre plus accessibles les mécanismes parlementaires, notamment par la production de guides explicatifs, de supports pédagogiques numériques et de publications régulières telles que ce magazine.
3. Optimisation de la communication institutionnelle : il s'agit de garantir une circulation claire et compréhensible des informations entre le Gouvernement, le Parlement et les citoyens. La démarche vise à faciliter la transparence et à renforcer la confiance dans les institutions.
4. Formation et professionnalisation des équipes : le Minis-

terre prévoit des programmes de formation pour ses agents afin d'améliorer la qualité de la coordination et de la gestion des textes législatifs, ainsi que la capacité à répondre aux besoins du Parlement et du Gouvernement.

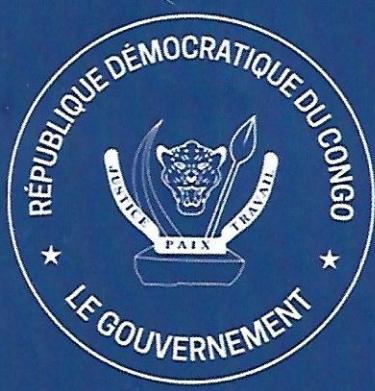
AGENDA INSTITUTIONNEL DES PROCHAINS MOIS

Le MinRP accompagne directement le calendrier parlementaire. Parmi les événements institutionnels à venir, on peut citer :

- Sessions parlementaires ordinaires et extraordinaires : préparation et transmission des projets de loi priorisés par le Gouvernement ;
- Examen et suivi des lois en cours : mise à jour du suivi législatif et coordination avec les commissions parlementaires ;
- Rencontres de travail avec les présidents de chambres et commissions : pour assurer la cohérence et la planification des débats ;
- Programmes d'éducation civique et de vulgarisation : ateliers, publications et campagnes pour informer les citoyens sur le fonctionnement parlementaire.

L'ensemble de ces initiatives vise à rendre le Ministère plus efficace, plus transparent et plus proche des citoyens. Comme le souligne la vocation institutionnelle du MinRP, anticiper et préparer ces actions est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie et la fluidité du dialogue entre Gouvernement et Parlement.

R-MINRP



**MINISTÈRE
DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**



ÉDITEUR

L'hémicycle

DIRECTEUR DE PUBLICATION

L'hémicycle

RÉDACTION CENTRALE

R-MINRP

SECRÉTARIAT ET SERVICE

MARKETING

L'hémicycle

MISE EN PAGE ET DESIGN

Rédaction

00243 820704706

SIÈGE SOCIAL

*HOTEL DU GOUVERNEMENT 6ème
NIVEAU PLACE ROYAL, BOULEVARD DU
30 JUIN, COMMUNE DE LA GOMBE,
KINSHASA*

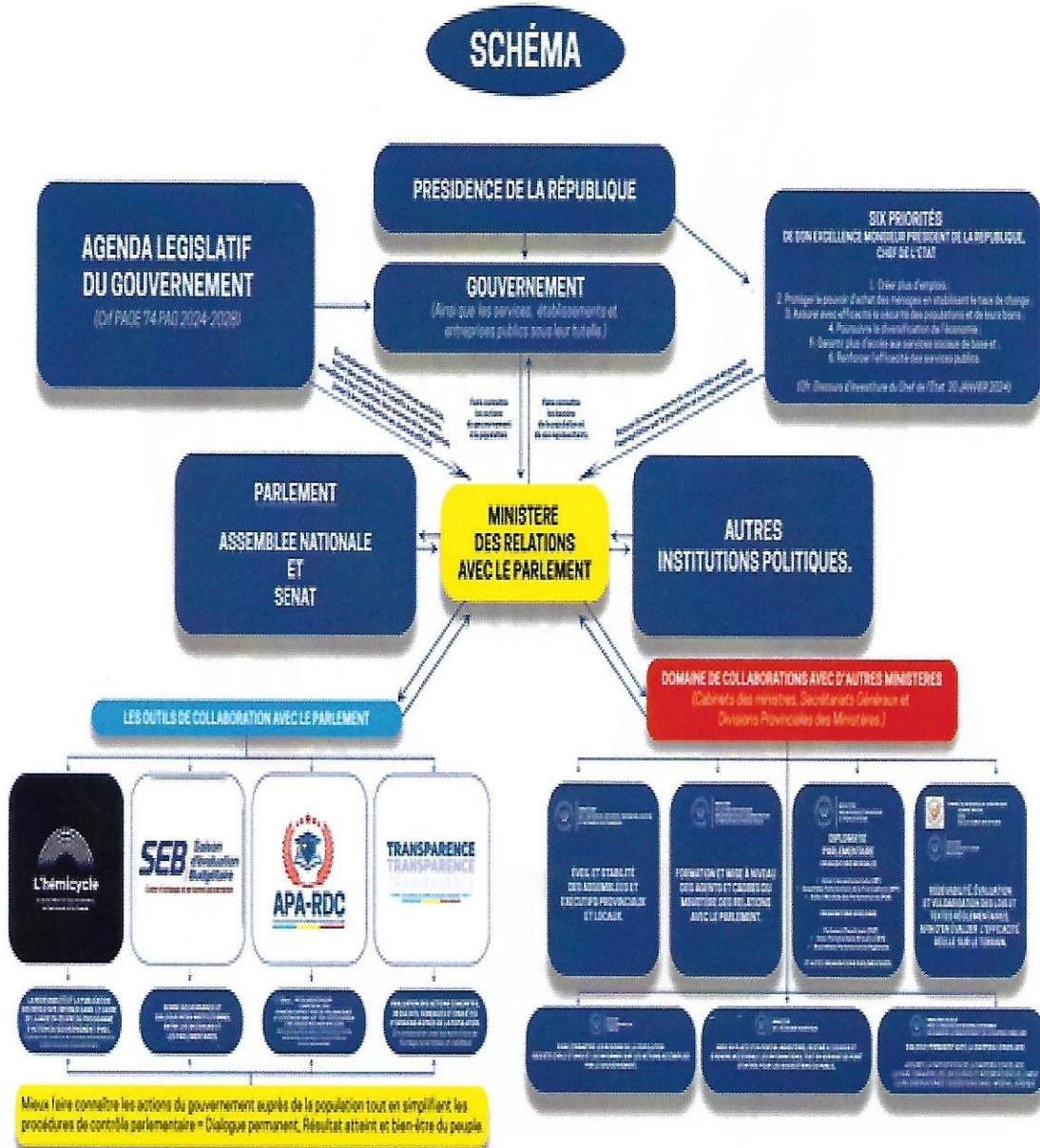
République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE
DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**



MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT



Le Ministère des Relations avec le Parlement est le carrefour du dialogue entre la Présidence, le Gouvernement, le Parlement et les autres institutions politiques.